



Conseil Départemental de la Moselle

**Direction des Dynamiques Economiques,
de la Compétitivité et de l'Attractivité**

Relevé de décisions / Compte rendu de réunion

Groupe de travail CLI transfrontalières

Nature de la réunion	Politique
Date de la réunion	20 juin 2015
Heure de la réunion	14h00 – 18h00
Lieu de la réunion	Conseil Départemental de la Moselle, Salle Paul Driant
Rédacteur	Anne-Laure MACLOT

Participants

Membres de CLI

CLI de Chooz :

- M. Joël DUJEU, Collège des syndicats

CLIS de Fessenheim :

- M. René JUNKER, Chargé de mission

CLI de la Manche :

- M. Emmanuel LUNEL, Chargé de mission pour les 3 CLI

CLI de Gravelines

- Mme Coralie PINEAU, Chargée de communication

CLI de Marcoule-Gard

- M. Jean-Pierre CHARRE, Vice-Président

CLI de Cattenom :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente
- M. Pierre ZENNER, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse, Maire de Koenigsmacker
- M. Guy KREMER, Maire de Boust
- Mme Nicole CORTESE, Adjointe au Maire de Boust
- M. Bernard ZENNER, 1^{er} Adjoint au Maire de Cattenom
- M. Bernard VEINNANT, représentant M. Jean-Marie MIZZON, Maire de Basse-Ham
- Mme Patricia SCHIFFMACHER, Agence régionale de Santé (ARS)
- Mme Hélène TOBOLA, ARS

- Mme Anne RIBAYROL-FLESCH, CESER
- M. Guy BLEY, Haut-Commissaire Adjoint à la protection nationale du Grand-Duché de Luxembourg
- M. Roger SPAUTZ, Greenpeace Luxembourg
- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI
- Mme Dominique FRIEDRICH-MUGERLI, Conseil Départemental de la Moselle

ANCCLI

- M. Michel DEMET, Conseiller du Président
- M. Yves LHEUREUX, Chargé de mission
- Mme Valérie DEMET, Chargée de mission

Nuclear Transparency Watch¹

- M. Gilles HERIARD-DUBREUIL, Secrétaire
- Mme Marie-Alix VERHOEVEN, Chargée de mission
- Mme Linda DELORY, Chargée de mission

Greenpeace

- M. Eloi GLORIEUX, Greenpeace Belgique

Experts

- M. Eric GOSSET, SGDSN, Directeur Adjoint à la protection et la sécurité de l'Erat
- M. Jean-Luc LACHAUME, Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Directeur Général Adjoint
- Mme Mylène JOSSET, Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (ACRO)
- M. Patrick BREUSKIN, Ministère de la Santé Grand-Duché de Luxembourg
- M. Volker MEYER, Aufsicht und Dienstleistungsdirektion Trèves
- Mme Brigitte BECKER, Préfecture de la Moselle SIACEDPC
- Julien DEWOGHELAERE, Mutadis
- Stéphane BAUDE, Mutadis

¹ Réseau européen de vigilance citoyenne sur la sûreté et la transparence dans le nucléaire créé en 2013 suite à l'appel lancé par les députés européens « pour une vigilance sur la transparence nucléaire ».

COMPTE RENDU

Lien :

Y:\Dgsd\Daee_Privé\TRAVAIL\7. CLI Cattenom\CLI Cattenom\GT CLI transfrontalières\GT 20 juin 2016

Introduction :

Depuis 2013, l'ANCCLI, avec le soutien de la Présidente de la CLI de Cattenom, a créé un groupe de travail spécifiquement dédié aux questions transfrontalières pour permettre aux CLI concernées (CLI de la Manche, CLI de Gravelines, CLI de Chooz, CLIs de Fessenheim, CLI de Cattenom) de partager les bonnes pratiques et d'échanger sur leurs relations avec leurs pays voisins.

Lors de la réunion, le 03 juin 2015, les membres de CLI avaient spécifiquement échangé sur les moyens de communication et d'information entre les CLI et leur pays voisins.

C'est à cette occasion, qu'avait été décidé d'organiser une rencontre dédiée aux enjeux d'information et de participation du public dans la préparation des crises nucléaires au sein de contextes transfrontaliers, ainsi qu'à la nécessité de créer une culture commune du risque. La rencontre s'est tenue le 20 juin 2016 au Conseil Départemental de la Moselle.

Pour alimenter la réflexion sur ce sujet majeur, la journée est organisée autour de deux sessions :

- **Session 1 : éléments d'information sur la situation française**
 - Présentation par le SGDSN du Plan National de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur
 - Présentation par l'ACRO des conclusions de son étude menée à la demande de l'ANCCLI portant sur les « forces et faiblesses des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) en France »
- **Session 2 : l'approche HERCA-WENRA (ASN)**

Ces deux sessions ont pour objectifs de stimuler la réflexion et les échanges en vue de formuler des recommandations permettant d'améliorer l'information et la participation du public dans la préparation des crises nucléaires dans les contextes transfrontaliers

Session 1

SGDSN : retrouvez la présentation sur <http://www.anccli.org/les-cli-transfrontalieres>

La première intervention de la part de M. Gosset, Directeur Adjoint de la protection et de la sécurité de l'Etat au sein du Secrétariat Général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) (voir diaporama n°1), permet la présentation du dispositif gouvernemental de gestion de crise. Celui-ci repose sur une action pluri-sectorielle qui intègre plusieurs Ministères compétents. Le Plan National de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur repose, par ailleurs, sur une planification de la gestion de crises nucléaires sur l'ensemble du territoire et définit l'organisation gouvernementale mise en place pour les crises majeures en assurant la meilleure intégration des acteurs spécifiques du nucléaire, y compris les collectivités et les CLI.

Ce plan est en amélioration continue. Il a été élaboré dans le contexte réglementaire et organisationnel existant entre 2011 et 2013. Les travaux continuent en y associant les organismes liés à la gestion du risque nucléaire. L'ANCCLI rappelle qu'elle aurait souhaité être associée à ces travaux.

La déclinaison territoriale de ce plan nucléaire est abordée, car elle reste pour le moment lacunaire, notamment dans les Plans particuliers d'intervention (PPI). En effet, le travail est long car il repose sur une démarche transversale, qui permettra de prendre des mesures dans plusieurs champs à la fois. Par ailleurs, il crée une interférence avec les plans communaux de sauvegarde, qui doivent par conséquent être adaptés. A noter que d'après le SGDSN, le plan national ne remettra pas en cause les PPI mais nécessitera de les mettre à jour.

Le PPI est un dispositif d'urgence qui permet au Préfet de disposer d'un outil pour prendre les décisions qui s'imposent. Le postulat de départ consiste à dire qu'un accident est possible a priori et que la France doit être préparée à intervenir en tout point de son territoire, c'est à dire également hors PPI.

La question de la disponibilité des PPI pour le public est posée. Certains ont effectivement pu être soumis à autorisation sans consultation préalable car ils contiennent beaucoup d'informations susceptibles d'être utilisées à de mauvaises fins. La Loi TECV (Transition Energétique pour une Croissance Verte) impose désormais une consultation de la CLI lors de la refonte de ce PPI.

En termes de gestion de catastrophe, la population autant que les entreprises ou tout autre établissement accueillant du public sont concernés par la culture du risque et doivent appliquer les consignes de sécurité. La question de la coordination entre ces acteurs et les plans d'urgence, celle de la confiance envers les exploitants (domaine technique) et envers les décideurs, et celle de la communication se posent. En cas de crise majeure, la population se tournera vers les élus, en particulier les maires.

Les CLI jouent un rôle important de relais d'information, mais en situation de crise, la communication nationale et locale ne fonctionneront que si en amont, la sensibilisation, l'information et le développement de la culture du risque auront permis aux populations d'intégrer ces informations dans leur quotidien. Aujourd'hui, les temps de communication sont trop espacés et n'ont que peu d'impact sur le long terme sur le comportement des populations.

La sensibilisation de la population et, de manière plus large, la culture du risque revêtent ainsi un caractère délicat. Pour parvenir à une sensibilisation éclairée, afin que, in fine, chacun sache comment agir en cas d'accident, l'éducation dès le plus jeune âge à l'école, tout comme une coopération avec les collectivités territoriales sont vues comme des moyens d'agir.

Les participants soulignent la nécessité d'harmoniser, les plans, les exercices, les campagnes d'information des populations de part et d'autre des frontières ;

En conclusion, M. Gosset rappelle que ce plan d'urgence nucléaire

- *offre une capacité d'évaluation des situations d'urgence et de réponse sur l'ensemble du territoire*
- *s'intègre dans l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures*
- *s'articule avec l'organisation existant de longue date pour la gestion des risques nucléaires et radiologiques*

- assure la coordination entre les décisions locales, nationales et internationales et, entre les actions techniques réalisées sur le terrain et les orientations politiques et stratégiques décidées au niveau national et international
- assure une communication efficace et transparente en s'appuyant sur le niveau local et les relais à destination de la société civile.

Le plan d'urgence nucléaire est un cadre partagé de réponse en situation d'urgence radiologique sur tout le territoire.

ACRO : retrouvez la présentation sur <http://www.anccli.org/les-cli-transfrontalieres>

L'ANCCLI rappelle qu'afin de mieux comprendre et appréhender les forces et les faiblesses des PPI, elle a demandé à l'ACRO d'étudier ces plans et de regarder leur pertinence aux regards notamment du retour d'expérience de Fukushima.

Il est rappelé que pour limiter les conséquences radiologiques à l'encontre des populations victimes d'un accident majeur, des mesures de protection existent : mise à l'abri, prophylaxie à l'iode, évacuation, et contrôle de l'alimentation.

La présentation de l'ACRO détaille plusieurs recommandations, dont celle concernant la nécessité d'étendre les mesures de protection et d'impliquer la population des deux côtés de la frontière.

Il est conseillé, par exemple, **d'étendre les zones de préparation aux situations d'urgence**. Environ 68 000 personnes vivent dans le rayon des 10 km autour de la centrale du Bugey, chiffre qui s'élève à plus de 1,2 millions d'habitants si on étend ce périmètre à 30 km.

Il est nécessaire d'évaluer et de planifier scientifiquement les temps d'évacuation, les capacités d'accueil et la gestion des personnes vulnérables.

La dimension transfrontalière est soulevée. Le constat est partagé qu'en cas de transmission d'informations erronées ou différentes de part et d'autre de la frontière, la crédibilité des autorités ne sera pas avérée, ce qui pourrait avoir de graves conséquences sur les comportements de la population. Il faudrait disposer d'un système d'information transfrontalier avec une cellule de crise commune.

De manière générale enfin, les conditions d'un dialogue entre les experts doivent exister, en amont d'un éventuel accident. En effet, les situations de routine permettent d'œuvrer plus facilement en temps de crise.

Les participants s'accordent à dire que Les CLI peuvent encourager des expertises indépendantes susceptibles d'alimenter les données existantes sur la gestion de crise.

Session 2

ASN : retrouvez la présentation sur <http://www.anccli.org/les-cli-transfrontalieres>

L'approche HERCA-WENRA 2est présentée par M. Lachaume, Directeur adjoint de l'ASN. Il est précisé que cette approche relève d'une volonté des Autorités de Sûreté et de radioprotection de l'Europe de l'Ouest de développer une **meilleure coordination transfrontalière des actions de protection durant la première phase d'un accident nucléaire**.

Le fait transfrontalier, qui concerne de nombreux pays en Europe, génère les mêmes problématiques à tout endroit : des incohérences en cas d'accident d'un côté et de l'autre de la frontière et des pratiques différentes de la radioprotection selon le pays. L'approche ne vise pas une harmonisation mais préconise trois actions : la confiance mutuelle via des accords bilatéraux, des échanges dans les premières heures d'une situation d'urgence et une expertise commune.

Au niveau européen, une directive datant de 2013 existe, mais celle-ci ne se révèle pas très contraignante.

L'approche HERCA-WENRA a été approuvée par consensus, même si la moitié des pays l'a pour le moment prise en compte. Le travail est mené afin que le dialogue naisse et s'installe entre les pays et que chacun accorde sa confiance à l'autre. La garantie de l'approche repose sur l'utilisation par tous des mêmes hypothèses de travail.

Toutefois la distance de 5 km préconisée pour l'évacuation n'étant pas partagée, le souhait est d'aller plus loin, même si la démarche HERCA-WENRA ne prétend pas répondre à toutes les problématiques. Pour le moment, son mandat est limité à la gestion de l'urgence (évacuation, mise à l'abri, ingestion de comprimés d'iode). Les travaux à venir devront aborder la gestion sur le long terme.

La France est le pays qui s'est le plus engagé en termes de gestion de crise nucléaire, mais, elle a la particularité également de séparer la sûreté (Autorité de sûreté nucléaire) de la protection civile (Etat), ce qui peut provoquer un manque de cohérence.

Le problème de la langue a été soulevé et il constitue une réelle difficulté car il arrive que les personnes ne se comprennent pas. La langue commune utilisée est l'anglais, chacun étant responsable de son interprétation.

En conclusion, il est rappelé que :

Un accident en Europe, de l'ampleur de celui de Fukushima, ne pouvant pas être totalement exclu, il est nécessaire d'adopter au niveau européen des mesures d'urgence cohérentes pour y répondre. HERCA / WENRA a donc proposé une approche européenne couvrant à la fois la réponse et la préparation :

- **au stade de la réponse : en cas d'urgence, les mesures de protection sont prises ; en s'alignant autant que possible sur les mesures décidées par le pays où se produit l'accident, si suffisamment d'informations sont disponibles en utilisant une matrice simplifiée de décision dans le cas contraire.**
- **un niveau de préparation minimum à atteindre par les pays européens (5/20km) avec la définition d'une stratégie générale pour être capable d'étendre les mesures au-delà (20/100km).**

2 L'approche HERCA-WENRA est une approche incitative qui propose les mécanismes nécessaires à chaque pays pour échanger des informations appropriées. Elle permet de trouver sur une base volontaire des solutions pratiques et opérationnelles durant une situation d'urgence. Ainsi, n'importe quelle situation sérieuse d'urgence radiologique pourra être traitée uniformément, indépendamment de la frontière nationale, ce qui permettra de mettre en place des actions de protection cohérentes et coordonnées.

Il est précisé que le plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur (et sa déclinaison) prend en compte cette approche. Il est ajouté que l'ASN est favorable à l'implication des parties prenantes.

Session 3

En fin de journée, les participants élaborent une série de recommandations s'appuyant sur les réflexions menées tout au long des débats.

Ces recommandations ont ensuite été présentées le 21 juin, lors de la réunion ACN France.

- Au niveau de l'organisation nationale
 - Etendre les obligations réglementaires d'information et de sensibilisation au-delà des PPI,
 - Prendre en compte dans les PPI les temps d'évacuation et la gestion des personnes vulnérables (hôpitaux, ...)
 - Développer une expertise pluraliste (experts indépendants lors des exercices PPI),
 - Dans les contextes transfrontaliers, assurer la diversité des représentants des pays voisins dans les exercices de crise,
 - Favoriser la mise en réseau des acteurs européens (NTW),

- Pour les acteurs du territoire
 - Accroître la fréquence des actions vers les acteurs du territoire (exercice PPI, campagne iode, etc.)
 - Coordination de ces actions avec celles des pays voisins,
 - Favoriser la sensibilisation des élus (PPI et hors PPI),
 - Faire prendre conscience aux acteurs économiques de l'importance de leur implication dans la préparation et la gestion de crise (exemple de Dunkerque)
 - Développer l'éducation dès le plus jeune âge,

- Pour les CLI
 - Assurer la présence de représentants des 4 collèges issus des pays frontaliers au sein des CLI afin de constituer et de renforcer les réseaux d'échanges (renforcer la confiance),
 - Favoriser la communication des CLI dans la langue des pays voisins (moyens financiers nécessaires),
 - Systématiser la présence des CLI dans les exercices et leur préparation.